




Fiche d'instruction – Ligne directrice pour l'utilisation des échafaudages

| | | |
|--|--------------------------------|---|
|  | <h3>Travailler en hauteur</h3> | <p>Ligne directrice pour l'utilisation des échafaudages</p> |
| <p>Seul les travailleurs formés peuvent exécuter des travaux sur les échafaudages(K.B. 31.08.2005).</p> | | |
| <p><u>Concept de l'échafaudage</u></p> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Conformément à la norme Européenne EN 12811-1 (1 surface est chargée de la poids maximum autorisé et 1 est chargé à 50%). Cette charge est mentionné dans le tableau de charge. • Une protection avec des parties fardées n'est pas permise, à moins qu'un autre élément apparaisse dans le tableau de charge. • Le levage de certaines parties de l'échafaudage est permis si le fabricant du matériel l'autorise via un accord par écrit. • La surface nécessaire pour agrandir s'élève à 1,5 kN/m² , à moins qu'une autre consigne soit indiquée. | | |
| <p><u>Montage de l'échafaudage</u></p> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • L'échafaudage peut être monter uniquement si une attestation légale le prévoit. • L'utilisateur est chargé de contrôler visuellement toute la construction de l'échafaudage. • L'échafaudage est uniquement monté selon les moyens d'accès prévus. Les accès doivent toujours rester libres. • Aucun matériel ne peut être porter par un travailleur lorsque celui-ci monte l'échelle. L'échelle doit toujours avec tenue à ses échelons lorsque quelqu'un monte. • Les échelles à cage doivent toujours être montées à l'intérieur de la cage de protection. • Si des trappes sont prévues dans l'échafaudage, Elles doivent être fermées. | | |
| <p><u>Risques dû aux conditions atmosphériques</u></p> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • L'échafaudage peut être utilisé que si les conditions atmosphériques n'entraînent aucun risque de sécurité ou de santé pour les utilisateurs. • En cas de tempête ou d'orage, le commettant doit s'assurer que les filets de recouvrement ou les bâches soient enroulés et/ou enlevés. | | |
| <p><u>Contrôle de l'échafaudage par l'utilisateur</u></p> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Après de conditions atmosphériques extrêmes. • Par modifications des facteurs de l'environnement (travaux de creusement, trafic, etc.). • Par augmentation importante des charges (poussières d'acier, déchets de démolition et autres) • L'utilisation est responsable de l'entretien et des contrôles périodiques éventuels. | | |

Modifications de la construction de l'échafaudage

- Il est interdit aux utilisateurs de l'échafaudage d'effectuer des modifications sur la structure de l'échafaudage.
- Les modifications sur les échafaudages doivent être de préférence exécutées par la firme qui les a montés.
- Les supports, parois latérales et les sols ne peuvent pas être retirés ou déplacés.

Prévention contre la chute d'objets

- Après l'exécution des activités, les commettants / utilisateurs doivent dégager le sol des échafaudages de tous matériaux (matières premières, matériaux, ...).
- Veiller à ce qu'aucun risque ne puissent surgir pour les travailleurs qui se trouvent dans les environs (chute d'objets, de charges, etc.).
- Par précaution contre le risque: protection des niveaux inférieurs.
- Eviter de recouvrir les ouvertures avec des couvertures de soudage, des films plastique,... déposés sur le sol de l'échafaudage (danger de glisse, invisibilité des ouvertures dans l'échafaudage)

Démontage de l'échafaudage

- Avant le commencement du démontage de l'échafaudage par les commettants / utilisateurs, les parties de l'échafaudage doivent être nettoyées et apurer de toute matière: poussières d'acier, graisses, huiles, peintures, plâtres, produits chimiques, et particulièrement les fibres et matières contenant de l'amiante.

Utilisation de l'échafaudage

- L'échafaudage est utilisé par des personnes ayant suivis une formation leur permettant d'acquérir les connaissances et le savoir-faire nécessaire à l'exécution de leur travail pendant l'utilisation de l'échafaudage.
- En cas de constatation d'une construction d'échafaudage plus conforme, l'attestation d'inspection doit être enlevée (ou renvoyée), le coordinateur de l'échafaudage doit en être averti, les travaux sur l'échafaudage doivent être arrêtés et l'accès à l'échafaudage doit être interdit grâce à des moyens matériels.
- L'organisation du procédé des visites de l'échafaudage (demandes, essais, contrôles, démolition) sont décrits dans la procédure des échafaudages.

Cette note d'instruction doit être connue et appliquée par tous les utilisateurs d'échafaudage.

